

*Art des jardins
& biodiversité*

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES DE BERNE

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DES JARDINS HISTORIQUES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la culture OFC
Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral des constructions et
de la logistique OFCL



Vue historique de l'aménagement d'origine (non datée).



La prairie fleurie devant l'entrée principale.



Zone du versant ouest aménagée de manière naturelle.

LE PARC DES ARCHIVES FÉDÉRALES

Le bâtiment des Archives fédérales a été construit en 1899 par l'architecte Theodor Gohl dans le style néo-Renaissance. Conformément à la vision de l'époque, les espaces extérieurs ont été conçus dans la lignée des jardins paysagers à l'anglaise. L'accès principal sur le côté est constitué par une allée gravillonnée et dotée de deux espaces verts symétriques aux formes géométriques.

Trois ans plus tard, le même architecte fit construire un bâtiment pour l'Office fédéral de topographie à côté des Archives fédérales. La disposition en angle des édifices a créé un espace libre, ouvert sur le côté, comprenant un espace vert. À l'origine, ce dernier était aménagé pour partie dans le style historiciste tardif et accueillait de nombreux végétaux : des conifères endémiques et exotiques soulignaient les coins des chemins

délimités par des moellons, tandis que des parterres de fleurs et des rosiers tiges longues aient l'allée centrale. Des arbustes et des conifères de plus petite taille agrémentaient l'enceinte en fer forgé qui entourait alors les bâtiments.

Au fil des ans, l'imposante population d'arbres n'a cessé de diminuer à la suite de travaux entrepris sur les chemins et les bâtiments. Les parterres décoratifs le long de l'allée centrale ont disparu et la clôture a été retirée avec les plantations qui l'accompagnaient. Cependant, dans les années 1950 et 1960, des plates-bandes ont été installées directement contre les façades, ce qui était courant à l'époque. De même, des cotonéasters (*Cotoneaster*), arbustes peu exigeants, et des chèvrefeuilles (*Lonicera*) ont été plantés sur les talus.

Dans les années 1980, le terrain a été complété par des archives souterraines. Les travaux ont détruit une grande partie du jardin ornemental et l'architecte paysagiste chargé de sa restauration, Franz Vogel fils, s'est posé la question de son aménagement. L'Office fédéral



Vieux arbres à l'aile sud du bâtiment.



Laurier-cerise sur le talus.

agée

de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP, aujourd'hui Office fédéral de l'environnement – OFEV), qui s'était entre-temps installé dans le bâtiment de l'Office fédéral de topographie, a privilégié un aménagement naturel. L'OFEFP entendait montrer la voie et appliquer au siège même de son administration les principes qu'il soutenait dans le cadre de la politique environnementale.

Aussi l'architecte paysagiste bernois ne s'est-il pas contenté de faire planter de nouveaux bosquets, haies et plates-bandes d'ornement. Il a aussi créé une vaste prairie fleurie autour de l'allée centrale, qui existe toujours au-

« Le projet de développement du site prévoit la conservation de nombreux éléments apparus dans les années 1980, en particulier la prairie fleurie, qui présente une grande qualité écologique. »

jourd'hui et marque le site de son empreinte. Cette prairie est non seulement esthétique, mais elle est également la preuve qu'un aménagement naturel permet de réduire les frais d'entretien. Contrairement à une pelouse, la prairie extensive n'a pas besoin d'être tondue souvent, fertilisée ou irriguée.

En 2010, la Confédération a demandé l'établissement d'un plan d'entretien du parc afin de préserver durablement la valeur du site et de garantir que les principaux éléments de toutes les époques horticoles soient conservés. Ce plan prévoit que l'espace vert se rapproche à l'avenir de l'aménagement tel qu'il existait au moment de sa création. Pour ce faire, il mise davantage sur les espèces végétales autochtones. Alternatives aux espèces exotiques tout aussi visuellement attractives, elles offrent en outre des sources de nourriture, des abris et des lieux de nidification à de nombreux insectes, oiseaux et autres petits animaux. Le projet de développement du site prévoit la conservation de nombreux éléments apparus dans les années 1980, en particulier la prairie fleurie, qui présente une grande qualité écologique.

Sur ce talus, le plan d'entretien prévoit que les cotonéasters (*Cotoneaster*) et les lauriers-cerises (*Prunus laurocerasus*), actuellement prédominants, soient progressivement remplacés par une plantation sous couverture végétale d'arbustes indigènes. Certaines surfaces ont déjà été défrichées et des amélanchiers (*Amelanchier*) mis en place. Plantés dans les années 1950, les lauriers-cerises étaient en vogue à cette époque, notamment parce qu'ils sont robustes, ont un feuillage persistant et demandent très peu d'entretien. Cependant, on s'est aperçu depuis qu'il s'agit d'une espèce envahissante qui menace la diversité des espèces autochtones, en particulier dans les forêts. C'est la raison pour laquelle la Suisse a placé le laurier-cerise sur la liste noire des espèces envahissantes. Ces plantes n'ayant aucune valeur particulière pour l'histoire des Archives fédérales, elles seront arrachées et aucun spécimen ne sera replanté.



Les bosquets qui longent la Kirchenfeldstrasse, notamment les buis (*Buxus sempervirens*), ont été plantés dans les années 1980. Ils se sont tellement développés qu'ils forment aujourd'hui un fourré sombre. Les bosquets sont des structures importantes pour les oiseaux. En vertu du plan d'entretien, ces surfaces plantées d'arbustes doivent de nouveau être éclaircies afin de permettre le développement de graminées dans le sous-étage.



**ARCHIVES
FÉDÉRALES**



Les places de stationnement et les voies de circulation sont gravillonnées ou stabilisées au moyen de dalles gazon. Cela permet à l'eau pluviale de s'infiltrer et de rester dans le cycle naturel. Les surfaces pierreuses peuvent accueillir des espèces robustes, qui offrent un habitat aux petits animaux. De plus, les dalles gazon chauffent moins que l'asphalte en été, contribuant de ce fait à l'amélioration du microclimat.

L'OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE



Outre qu'elles sont des œuvres d'art, les sculptures sur arbre sont aussi un habitat pour les papillons, les abeilles, les guêpes et d'autres insectes, qui y trouvent refuge. La diversité des espèces de petits animaux peut aussi être favorisée par les structures naturelles telles que les amas de branches, les vieilles souches et les tas de pierres.



Après la construction des archives souterraines dans les années 1980, une prairie naturelle a été implantée sur ce grand terrain. L'OFEFP a imposé cette prairie contre d'autres projets, qui souhaitaient restaurer le jardin d'origine. Les prairies fleuries extensives sont non seulement esthétiques, mais elles possèdent également une grande valeur écologique du fait qu'elles constituent un habitat pour les plantes et les petits animaux, dont la situation est difficile dans les paysages suisses soumis à une utilisation intensive.

25m





Dryoptère fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) sur le versant ouest, très ombragé.



Une abeille se délecte sur une centaurée jacée (*Centaurea jacea*).



Luzerne cultivée (*Medicago sativa*) dans la prairie.

À PROPOS

L'homme crée des jardins depuis qu'il est sédentaire – pour se nourrir, pour son plaisir et sa détente ou pour des raisons de représentation. L'art des jardins est donc le fruit d'une histoire très riche, marquée par les événements et les développements politiques, économiques, techniques, sociaux et artistiques.

En Suisse, l'art des jardins se caractérise par une grande diversité, comme en témoignent les parcs des châteaux, les jardins de villa, les jardins paysans, les cités-jardins, les terrains des entreprises, les allées, les cimetières ou encore les installations scolaires et sportives. Il y a quelques années, à l'initiative d'ICOMOS Suisse, des spécialistes ont systématiquement recensé les parcs et jardins historiques de Suisse. Plus de 30 000 objets ont ainsi été inventoriés.

Chacun de ces jardins a sa propre histoire, justifiée par ses bâtisseurs et poursuivie par ses usagers et diverses autres influences. Cette histoire est parvenue jusqu'à nous dans ces sites, souvent à travers différentes strates qui se superposent. Les observatrices et les observateurs attentifs sauront identifier les intentions et les influences de l'époque dans la structure et la végétation d'un espace vert. L'aménagement d'un jardin et les espèces végétales qu'il abrite en disent long sur les femmes et les hommes qui l'ont modelé et l'époque à laquelle ils vivaient.

Les jardins historiques qui, en raison de leur importance culturelle, artistique ou urbanistique, possèdent une valeur particulière, sont de véritables monuments et font partie de notre identité culturelle. Ils doivent être étudiés et préservés. Un entretien conduit dans les règles de l'art joue à cet égard un rôle capital. À cet effet, un plan d'entretien et de gestion est généralement établi. Des architectes paysagistes spécialistes de la conservation du patrimoine y définissent les



Dame d'onze heures (*Ornithogalum umbellatum*) au milieu des graminées.



Rhinanthe velu (*Rhinanthus alectorolophus*) dans la prairie fleurie.

qualités spécifiques du site et déterminent comment elles doivent être préservées ou, le cas échéant, développées. Pour ce faire, les experts ne prennent pas seulement en considération les aspects relevant de la conservation du patrimoine, mais aussi les exigences liées aux utilisations actuelles, aux conditions financières et à la protection de la nature et de l'environnement.

Les jardins historiques se composent majoritairement de végétaux, c'est-à-dire d'un matériau vivant, éphémère et renouvelable. Pour que la préservation d'un jardin historique soit durable, il faut y mener un entretien différencié. Cela signifie aussi prendre des décisions, par exemple : quelle strate historique conserver ou restaurer ? Où des ajustements ciblés sont-ils indiqués ? Les plans d'entretien des jardins et parcs historiques s'appuient sur le principe du maintien de la substance. Parallèlement, ils doivent prévoir en temps voulu le remplacement et le renouvellement cyclique des plantes. Dans ce cadre, il convient de respecter l'histoire et le caractère des sites, tout en favorisant leur utilisation durable et la biodiversité indigène.

« Il convient de respecter l'histoire et le caractère des sites, tout en favorisant leur utilisation durable et la biodiversité indigène. »

BIBLIOGRAPHIE

Fröhlich, M. : Les Archives fédérales à Berne. Guide d'art et d'histoire de la suisse SHAS. Berne, 1999

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL (éd.) : Les jardins historiques de l'office fédéral des constructions et de la logistique OFCL. Berne, 2013

www.bak.admin.ch/jardinshistoriques

Informations générales sur la biodiversité : www.ofev.admin.ch

Informations sur la flore suisse : www.infoflora.ch

SITE

Archives fédérales suisses
Archivstrasse 24
3003 Bern
www.bar.admin.ch

L'espace vert est accessible à toute heure.

IMPRESSUM

Éditeur : OFC, OFEV, OFCL

Conception et direction du projet : Nina Mekacher, Gabriella Silvestri, Peter Gabi

Textes et conception graphique : Sinnform AG, www.sinnform.com

Traduction : Konrad Ueberseetzungen GmbH

Distribution : www.publicationsfederales.admin.ch

© OFC, OFEV, OFCL 2016

Dans de nombreux jardins historiques, les plantations se composent essentiellement de plantes exotiques venues d'autres régions du monde. Elles représentent une part importante de notre art des jardins, et enrichissent nos espaces verts avec leurs couleurs et leurs formes particulières. Certaines de ces espèces exotiques sont cependant aujourd'hui discréditées en raison de leur développement incontrôlé, qui menace la diversité biologique indigène des jardins et des paysages. Elles sont désignées sous le terme de « néophytes envahissantes ».

« Pour que la préservation d'un jardin historique soit durable, il faut y mener un entretien différencié. »

Les néophytes envahissantes posent de plus en plus problème, et il est aujourd'hui interdit de planter certaines d'entre elles. Elles peuvent aussi s'avérer très problématiques dans les jardins historiques. Toutefois, les plantes considérées comme des néophytes envahissantes qui font partie du projet originel d'un jardin et contribuent largement à sa valeur sont conservées au titre de la protection du patrimoine et remplacées si nécessaire.

Pour permettre une gestion judicieuse des néophytes envahissantes dans les jardins historiques, il faut donc tenir compte à la fois de la protection du patrimoine et de la protection de la nature. Les mesures engagées doivent être réfléchies et adaptées à chaque situation. Dans ce contexte, la valeur culturelle et historique, de même que le contrôle de ces espèces par un entretien adapté, tiennent une place centrale.